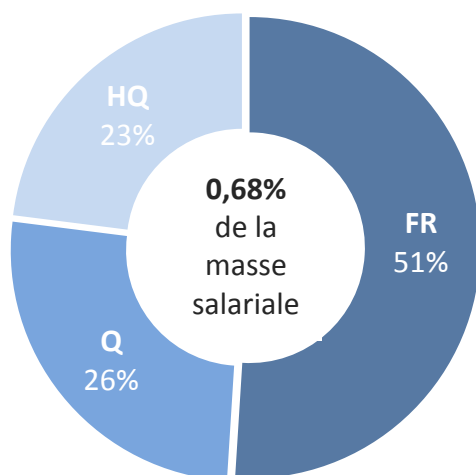


## Pour votre taxe d'apprentissage, pensez au CFA Est-Loiret !

Le montant total de la taxe correspondant à 0.68% de la masse salariale doit être versé à un OCTA (Organisme collecteur de la Taxe d'Apprentissage) qui répartit la somme en 3 fractions :



**Q** : Quota Libre pour le financement des CFA et sections d'apprentissage

**FR** : Fractionnement Régional pour l'apprentissage (versé au Trésor Public)

**HQ** : Hors Quota pour le financement des formations hors apprentissage



Quand et comment verser votre taxe au CFA ?

### Avant le 28/02/2018

Au moment de remplir votre déclaration (bordereau de versement ou télédéclaration), pensez à préciser **les coordonnées de notre CFA** et n'oubliez pas de mentionner **le code UAI 0450808J** (ce code permet à l'organisme collecteur de respecter votre choix d'affectation de votre taxe).